

Avis à la population

Réunion d'Information Préalable à une Étude d'Incidence sur l'Environnement

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que la société **PERPETUM ENERGY SRL** prévoit d'introduire une **demande de Permis Unique de classe 1** pour l'implantation d'une éolienne de 230 m de haut et d'une **puissance maximale de 6,8 MW**.

Lieu d'implantation du projet : **Chemin Royal *Feluy Service Center SA* - Zone B n°10 – 7181 SENEFFE.**

Conformément aux articles D.29-5, D29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement, une **réunion d'information préalable sera organisée :**

Le mercredi 04 novembre 2026 à 19h30

à l'Espace culturel de la Samme, Place Penne d'Agenais 12 à 7180 Seneffe.

Tout intéressé peut participer à la réunion.

Les communes de Braine-Le-Comte, Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles, Ecaussinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Nivelles Seneffe, Soignies ont été désignées par le Fonctionnaire technique comme susceptibles d'être affectées par le projet de renouvellement d'autorisation faisant l'objet de la procédure.

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 juillet 2002 arrétant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Cette réunion d'information a pour objet :

- De permettre au Demandeur de présenter son projet ;
- De permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- De mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- De présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le Demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues après la RIP auprès de :

Monsieur François DAENE

Francois.daene@perpetum.be - 09/245 77 81

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion, **soit jusqu'au 18 novembre 2026 inclus**, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. Celles-ci doivent être adressées, en y indiquant clairement ses noms et adresse :

- au Collège communal de Seneffe, Rue Lintermans 21 à 7180 Seneffe ou via environnement@seneffe.be ;
- avec une copie à PERPETUM ENERGY SRL - Monsieur François Daene – Begoniastraat 34 à 9810 NAZARETH ou via francois.daene@perpetum.be ;

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement ainsi que les support et documents utilisés seront consultables durant quinze jours suivant la réunion via le lien suivant <https://www.com-une.be/rip/perpetum>. Cet accès à l'enregistrement sera assuré le surlendemain de la réunion d'information préalable. La vidéo sera définitivement supprimée après la période de consultation.

Manage, le 12/10/2026

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Moïra François

Bruno POZZONI